

Réunion du 12 février 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**1- Nomination secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Madame Josiane SENAC

**VOTANTS**                    POUR :    10            CONTRE :    0            ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del1-Sec-seance-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

**2- Approbation du procès-verbal du 13/01/2026**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal des 13/01/2026 et demande si des observations sont à signaler sur sa rédaction.

Sans observations, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➤ PV du Conseil Municipal du 13/01/2026

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Josiane', written in a cursive style.

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del2-app-PV-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## **Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

### **3- Formation des bénévoles de la bibliothèque Frais de déplacement et restauration**

Le Maire rappelle le fonctionnement de la bibliothèque municipale, un agent communal y est affecté à raison de 28 heures hebdomadaire, il est entouré de bénévoles inscrits sur une liste, ceci afin d'élargir les plages d'ouverture de la bibliothèque.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par l'agent en charge de la bibliothèque que considérant que les bénévoles de la Bibliothèque sont amenés à participer à des formations organisées par la BDL (Bibliothèque Départementale du Lot), afin de mieux remplir les missions de lecture publique qui découle de la participation à l'action de la Bibliothèque, l'agent demande la participation à leurs frais de déplacements et de restauration (quand c'est le cas), comme par exemple la formation initiale qui se déroule à Saint-Céré sur 4 journées entières

Le Maire propose de prendre en compte ces dépenses sur le budget communal, chaque déplacement sera accompagné d'un ordre de service en conformité avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del3-Fr-benevol-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

**4-Présentation du contrat d'apprentissage pour les communes**

Le Maire informe que la période de recensement des intentions d'ouvrir la collectivité aux contrats d'apprentissage se déroule du 19 janvier au 20 mars 2026.

Le CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale) prend en charge 5 000 contrats de formation en 2026, au niveau national.

Le Maire rappelle que les besoins en personnel se portent sur le service technique mais aussi sur le service administratif.

Le Maire propose de se positionner auprès du CNFPT pour la prise en charge de la formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la demande de financement pour un apprenti aux services techniques :

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del4-Ct-apprent-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Réunion du 12 février 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

**5-Local chasse**

Le Maire informe de l'avancement de la proposition pour créer un local affecté à l'association des chasseurs afin de gérer le fonctionnement de l'association.

Un terrain (2 parcelles) a été identifié, en zone N du PLUi, un cabanon y est installé, l'association des chasseurs propose d'y faire amener 2 préfabriqués pour ses besoins, les réseaux électrique et d'eau potable sont à amener sur site, le chemin qui accède au terrain est à reprofiler.

Le maire propose avant toute prise de décision de solliciter une dérogation pour l'accord d'un local technique en zone N du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose d'approfondir la proposition autant sur l'autorisation que sur le plan de financement

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del5-loc-chasse-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Réunion du 12 février 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

**6- baptiser l'école communale  
« école Suzanne AYMARD »**

Le Maire rappelle le parcours de Madame Suzanne AYMARD, institutrice à Capdenac sur presque toute sa carrière, élue au conseil municipal de Capdenac, conseillère, adjointe puis Maire de 2002 à 2008.

Le maire précise que l'école communale n'a pas de nom et propose de la baptiser école « Suzanne Aymard ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition :

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del6-EcoleSA-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

## 7-Enfouissement des réseaux secs à Ournes

Le Maire présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens cités en objet.

Il est exposé au conseil que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de Capdenac doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux associés de rénovation de l'éclairage public ainsi que les études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la commune de Capdenac, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la commune de Capdenac pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Le maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau, la contribution de la commune de Capdenac pour l'enfouissement du réseau électrique et précise que les coûts des travaux d'éclairage public et téléphonique, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, lui seront remboursés intégralement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Approuve le projet de dissimulation esthétique des réseaux électriques, pour un montant estimatif de 129 900.00 € HT, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- 2- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année **2028**,
- 3- S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 19 485.00 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,
- 4- Assure que, sur l'emprise du projet, la disparition des autres réseaux (Réseau téléphonique, câblo-opérateurs, ...) et la rénovation des luminaires d'éclairage public seront financés et programmés simultanément.
- 5- Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL.

Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20260212-Del7-Res-sec-DE Date de télétransmission : 23/02/2026 Date de réception préfecture : 23/02/2026
---

- 6- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public et autorise le maire à signer avec le président de la Fdel et dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention présentée ultérieurement après étude ; le coût TTC des prestations réalisées par la Fdel pour le compte de la commune de Capdenac lui étant totalement répercuté.
- 7- Autorise la Fdel à lancer les études définitives. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 8- Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la Fdel.
- 9- Désigne la Fdel pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise le maire à signer, avec Orange et le président de la Fdel, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention, rédigée après étude définitive ; le coût TTC des prestations réalisées par la Fdel pour le compte de la commune de Capdenac lui étant intégralement répercuté.
- 10- Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par Orange et la Fdel.
- 11- S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.
- 12- Autorise le maire à signer tous documents concernant cette opération.

**VOTANTS**

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC

A circular official stamp of the commune of Capdenac is partially visible behind a handwritten signature in black ink.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josiane Senac', is written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del7-Res-sec-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Réunion du 12 février 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## **Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

### **Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI.*

### **Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

## **8-gaec du Pech-projet agrivoltaïque**

Le Maire présente le projet d'ombrières agrivoltaïques de type volières pour l'élevage de canards porté par le Gaec du Pech, sur le territoire de la commune.

Un comité de projet s'est réuni, il avait pour objet de proposer aux collectivités locales une présentation par le porteur de projet et le développeur.

La présentation incluait notamment :

- Les objectifs et ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;
- Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L.181-28-2 du code de l'environnement.

Dans le cadre de la future instruction par l'état de ce projet, et suite à la réalisation du comité de projet pour lequel aucune contre-indication au projet n'a été soulevée, le Maire donne lecture de la lettre de conclusion sollicitant son apport de soutien.

Le maire soumet la proposition au vote

**VOTANTS** POUR : 7 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Le conseil mandate le maire à la majorité pour apporter son soutien au projet développé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del8-GaecPech-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Réunion du 12 février 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI.*

**Absents**

*Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO.*

**Secrétaire de séance** Josiane SENAC

**9-proposition d'étude de projet photovoltaïque territorial proposé par Territoire d'énergie du Lot**

Le maire informe que le Syndicat Départemental d'Energies du Lot – Territoire d'Energie 46, agissant dans l'intérêt des communes et des acteurs du territoire, accompagne les collectivités locales dans l'optimisation de leurs consommations énergétiques et le développement des projets de production d'énergie renouvelable adaptés aux réalités locales.

Territoire d'Energie 46 propose la réalisation d'une étude personnalisée et sans engagements, menée par ses services, visant à évaluer l'opportunité de mettre en place un projet photovoltaïque sur un ou plusieurs bâtiments communaux. Cette étude aurait un coût de 500 €uros

Le Maire propose de valider le projet d'étude personnalisée.

Le maire soumet la proposition au vote

**VOTANTS**                    POUR : 10            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Le conseil mandate le maire à l'unanimité pour prendre rendez-vous avec TE 46 .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Guy BATHEROSSE,

La Secrétaire de séance,  
Josiane SENAC



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260212-Del9-TA-photovo-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026